

## Epreuve de Français B

Durée 4 h

**Si, au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, d'une part il le signale au chef de salle, d'autre part il le signale sur sa copie et poursuit sa composition en indiquant les raisons des initiatives qu'il est amené à prendre.**

---

**Pour cette épreuve, l'usage des machines (calculatrices, traductrices,...) et de dictionnaires est interdit.**

Dans cette question, qui précède toute justice, de notre capacité à exprimer le mal subi ou commis, nous sommes précédés par le millénaire travail des langues où l'expérience humaine s'est toujours déjà déposée. Nous disposons ainsi de trésors sémantiques, avec des ressources d'expressivité qui vont des formules anonymes jusqu'aux grandes expressions littéraires. Toutes paraissent désigner quelque chose qui excède le langage, quelque chose que le dire ne suffit pas à reconnaître (...) quelque chose dont le récit ne parvient pas à démêler les motifs et le sens.

Nous reviendrons pour finir sur cette épineuse question de l' « excès » du mal : excès par rapport à ce que l'on peut en dire, excès par rapport à l'action qui voudrait le réduire. Mais dans les formes de langage qui disent cet excès, le mal est de toute façon l' « inexplicable » que l'on raconte, l'« injustifiable » que l'on accuse, ou l'« insoutenable » dont on se plaint. Il n'est pas inutile d'insister un moment sur ces polarités fondamentales, du récit et de la plainte, du récit et de l'accusation, de l'accusation et de la plainte, parce qu'elles marquent certaines des variations les plus amples et les plus générales dans l'expression du mal.

L'accusation déborde l'incrimination, l'imputation, en ce qu'elle se tourne vers le malheur comme mal commis mais injustifiable : c'est ce qui n'aurait pas dû être, et il faut désormais tout faire pour que cela ne soit pas. Et pourtant l'accusation se place immédiatement dans une attitude de controverse : si cela a été, c'est qu'il y a eu une cause,

une origine, une raison, qu'il faut pouvoir désigner, reconnaître, et à laquelle on attribuera la chose. L'accusation porte dans ses flancs tous les discours sur l'origine du mal, et donc les conflits à son sujet, le procès de Dieu ou des hommes, les plaidoyers ou les théodicées. L'accusation rentre ainsi dans le débat de la justification, mais elle le fait sous l'aiguillon du sentiment que de toute façon le mal demeure injustifiable, et que la controverse est vaine. Elle veut savoir le pourquoi, elle sait qu'elle ne le saura pas, et pourtant elle tente inlassablement encore d'interroger, d'accuser, d'imputer l'injustifiable, de donner une raison (une cause, un sens) à ce qui excède toutes les raisons que l'on peut lui donner. C'est pourquoi ce qui nous paraît le plus rhétorique et argumentatif dans la délibération juridique me semble l'écho lointain de cette controverse originaire.

La plainte, pour sa part, se tourne vers le malheur comme mal subi mais insoutenable : c'est ce face à quoi nous sommes impuissants, incapables, ce face à quoi il n'y a plus personne. La plainte en ce sens déborde la jérémiade du « pourquoi moi », parce qu'elle exprime une telle impuissance, une telle « irresponsabilité », une telle incapacité, un tel épuisement face à l'insoutenable, que « je n'y suis plus pour personne » (même pour le malheur), « je n'en puis plus ». Or le malheur est justement ce à quoi on ne peut se soustraire comme on sortirait d'un cauchemar : au contraire, avec le malheur on éprouve l'irréparable, l'irréversibilité du temps. C'est peut-être le trait le plus singulier du mal que ce caractère irréparable. Face à cela la plainte exprime l'impréparation, ce dont la prière seulement demande à ce que nous en soyons délivrés, probablement parce que l'enfant (impuissant, irresponsable, incapable) n'a rien demandé, ou qu'il ne sait pas ce qui lui est par là demandé. Et cette demande est déjà une forme de délivrance : elle transmute le temps irréversible dans une sorte de temps musical, et elle s'attache à une sorte de répétition élégiaque, comme un bercement. Tout ce qu'il y a de répétitif et de quasi liturgique dans le fonctionnement du droit me semble un écho lointain de cette plainte originaire.

Le récit, parce qu'il tente de tresser ensemble le mal commis et le mal subi, la face passive et la face active de l'expérience du mal, a toujours quelque chose à voir avec l'explication. Expliquer, c'est raconter, distinguer une suite ordonnée dans le chaos et dans l'absurde. Mais le récit déborde l'explication, par ce qu'il désigne d'inexplicable, de résistant à l'explication. Dans la Bible, l'explication deutéronomique par la rétribution fait place à la protestation de Job. Chez les anciens, l'explication pré-tragique par la fatalité fait place à l'héroïsme tragique. Ici encore il y a donc un excès du mal qui donne une tension spécifique à son expression narrative, entre ce que l'on peut expliquer et ce qui excède l'explication apportée. On verra que toutes les élaborations « mythologiques » tiennent à ce point que le

mal n'est pas explicable, mais seulement racontable. Mais est-il complètement racontable ? Le raconter, ne sera-ce pas lui donner un début quand il a toujours déjà débuté avant l'histoire que l'on raconte ? Le raconter, ne sera-ce pas lui donner un sens (rétribution, fatalité...) bref une intention alors que le mal échappe à toutes nos petites intentionnalités ? N'y a-t-il pas, avec le mal, justement parce qu'il y va de versions irrémédiablement divergentes, justement parce qu'il y va de l'irréparable et sur quoi au fond rien ne peut « revenir », quelque chose d'irracontable ? Sans doute. Mais c'est précisément cet irracontable qui provoque la narration, indéfiniment. (...)

L'élaboration théologique retrouve le même écart entre ce que l'on parvient à intégrer et ce qui excède l'intégration narrative ou la rationalisation. Avec le mal, la question théologique se tourne à la fois vers Dieu et vers les humains.

Vers Dieu, en demandant si Dieu est pardonnable : s'il est tout-puissant ne serait-il pas tout bêtement jaloux et méchant ? Et si on pardonne à son impuissance, à sa faiblesse, à cause de sa toute-bonté, est-ce encore un Dieu, à quoi bon s'y fier, et que devient-on à se fier à un tel Dieu ? Voici deux nouvelles explications de l'origine du mal, et la brutalité de ces questions théologiques se trouve telle quelle dans les textes canoniques : ce sont des questions proprement fondamentales. La force même des grands textes canoniques et surtout du canon biblique, est justement d'avoir refusé de trancher entre ces versions, de retrancher ce qui faisait scandale, et de les avoir laissées ensemble à même les Ecritures. C'est d'ailleurs ce qui en fait un texte habitable dans le désastre du malheur, de la persécution et de l'exil.

Vers les humains, la question théologique prend la même bifurcation entre l'accusation et la plainte. Chez Pelage par exemple, la responsabilité du mal est tout entière présente à chaque acte de chacun, qui inaugure en ce sens à chaque fois l'histoire du mal. Pour Augustin au contraire le mal est toujours déjà là et nous précède avant que nous l'actualisions et le poursuivions à notre tour, et c'est ainsi qu'il fixe la doctrine du « péché originel ». On a pu reprocher au premier une conception presque « angélique » de l'action humaine, sans disproportion entre l'intention et l'acte, et où ce dernier développerait l'énergie proprement inhumaine d'une volonté irrévocable. On a pu reprocher au second d'avoir placé son péché originel là où la génération ne fait pas le plus mal ! Reste la force de ce débat entre un mal toujours imputé, et l'excès du mal sur toute imputation.

Dans la querelle du malheur entre Bayle et Leibniz, à l'aube du XVIII<sup>ème</sup> siècle, culmine un des plus grands débats philosophiques sur le mal. Leibniz développe l'intelligence optimiste d'un monde qu'il considère comporter le maximum de perfections, et le minimum de maux inévitables ; les deux vont d'ailleurs ensemble, car le monde présent comporte la

densité maximale de « compossibilités », d'existences compatibles et c'est cette densité en compossibilités qui fait la « bonté » du monde. Le mal n'est que la finitude qui rend impossibles, incompatibles, la coexistence de deux possibilités qui s'entravent ou s'excluent. Comprendre cela, c'est déjà ôter l'excès de subjectivité qui nous fait prendre le malheur vu sous notre (petit) point de vue comme l'universel malheur. C'est aussi comprendre qu'il y a un mal brut, lié à l'existence finie des créatures du monde et auquel il est vain et malheureux de rajouter le malheur que nous faisons en ne remettant pas le mal à sa place, minime au regard de la bonté de notre monde.

Pour Bayle, il y a un vécu subjectif du malheur qui suffit à ébranler toutes les rationalisations que l'on peut en faire. Le point de vue de l'intelligence divine sous lequel il n'est que des moindres maux nous échappe, et une minute de souffrance rend toute intégration du mal vaine, sinon insoutenable.

Olivier ABEL « Justice et Mal »

in A. GARAPON et D. SALAS, *La Justice et le mal*, Editions Odile Jacob, 1997.

### 1. Questions :

Vous résumerez cet extrait en 180 mots (+ ou – 10%) et vous indiquerez le nombre exact de mots utilisés. (8 pts)

### 2. Dissertation :

« Le mal n'est pas explicable, mais seulement racontable ». Vous direz si la lecture des œuvres au programme vous permet de confirmer ou d'infirmer ce point de vue. (12 pts)

FIN DE L'EPREUVE